

Image not found or type unknown



Logement à titre gracieux

Par **Aqua39**, le **15/10/2015** à **15:12**

Bonjour,

Pendant 10 ans, mon compagnon et moi avons habitez dans l'appartement dont j'étais propriétaire. Je continuais de payer les remboursements de prêt immobilier et la taxe foncière. De son coté, mon compagnon mettait la valeur de son loyer sur un compte pour [s]nous[/s] préparer un apport auprès de la banque pour notre futur achat commun.

Cette acquisition commune ne s'est pas concrétisée et je souhaite actuellement me séparer de mon compagnon. Je compte récupérer la moitié de cette somme épargnée, comme nous en avions convenu à l'époque en cas de séparation.

Ai-je un droit légal sur cette somme d'argent, car je crains que la discussion soit assez fermée...

Merci

Cordialement